



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE valant REGLEMENT DE CONSULTATION

Numéro d'identification : 2026-03-SET-KLEIN-GYMN-LOT09

PARTIE RESERVEE A L'ORGANE DE PUBLICATION

A <input type="checkbox"/> TRAVAUX CCAG concerné en vigueur	B <input type="checkbox"/> FOURNITURES CCAG concerné en vigueur	C <input checked="" type="checkbox"/> SERVICES CCAG concerné en vigueur	D <input type="checkbox"/> MOE CCAG concerné en vigueur
--	--	--	--

L'avis implique : un marché public conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique

Identification du pouvoir adjudicateur : Département des Alpes-Maritimes

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Alpes-Maritimes.

Correspondant : M. le Président du Département, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Études et Travaux - CADAM – 147 Boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 773 - B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché : Lot 09 – Faux plafonds acoustiques – Construction du gymnase du collège Yves Klein à la Colle sur Loup

Lieu d'exécution et de livraison : Bd Alex Roubert, 06480 La Colle-sur-Loup

Possibilité d'une visite sur place : visite conseillée le jeudi 5 mars ou 12 mars à 10h >>merci de prévenir la personne suivante :

G. TOSELLO – 07 85 66 71 75 – gtoello@departement06.fr

Durée du marché ou délai d'exécution : A titre indicatif et non contractuel,

La durée globale d'exécution est de 18 Mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux du lot n°01. Le délai des travaux de chaque lot s'insère dans ce délai global.

Les prestations de chaque lot sont exécutées à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux du lot n°1 en date du 02 mai 2023. Elle est communiquée au(x) titulaire(s) de chaque lot. Ce projet a fait l'objet d'arrêts de chantier d'une durée de 19 mois et 3 semaines qui viennent repousser d'autant la date prévue de la réception des travaux. Une reprise des travaux a été effectuée le 09 juillet 2025 comme indiqué dans le calendrier prévisionnel des travaux joint au marché.

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation des entreprises sera disponible par voie électronique : téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Contenu du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des charges techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots et leurs annexes
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du lot n°9
- le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (CDPGF)
- le cadre de mémoire technique
- la convention BIM
- la maquette BIM
- le Permis de Construire
- le Plan général de coordination
- les pièces graphiques du projet (plans architecte, structure, CFO/CFA, CVC/Plomberie, VRD et FAUX PLAFOND ACOUSTIQUES)
- le rapport initial de contrôle technique
- le cahier des prescriptions acoustiques
- le planning général de l'opération
- le plan d'installation du chantier

Conditions de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Documents à produire : (pièces obligatoires)Au titre de l'offre

- l'acte d'engagement dûment rempli
- le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) dûment rempli
- le mémoire technique dûment rempli
- la fiche technique « panneaux acoustiques du gymnase »
- la fiche technique « panneaux acoustiques des vestiaires »

Une seule fiche technique par produit est à remettre à l'appui de l'offre. En cas d'imprécision, il sera considéré que la fiche technique du produit n'a pas été fournie et l'offre déclarée irrégulière. Si les fiches produites ne répondent pas aux attentes du CCTP, l'offre sera jugée irrégulière pour cause de non-conformité.

En cas d'absence de l'une des pièces de l'offre, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de faire application des dispositions de l'article R.2152-2 du code de la commande publique.

Au titre de la candidature

- la qualification Qualibat 4312 « Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois » ou équivalent
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Unité monétaire utilisée : l'euro

Langue utilisée : Français

Date limite de réception des offres : 19/03/2026 à 15h30

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Critère de sélection des candidatures :

- la qualification Qualibat 4312 « Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois » ou équivalent

Critères de jugement des offres :

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Le critère « Prix »

Une note sur 70 sera attribuée pour le critère « Prix ».

Le prix noté sera celui de l'acte d'engagement.

Le classement sera établi du moins disant au plus disant.

L'offre de prix du candidat moins disant se voit affecter la note maximale de 70.

La note affectée aux autres candidats sera établie de la façon suivante :

Note prix candidat = 70 X (offre de prix du candidat moins disant / offre de prix du candidat)

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant global porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition en phases dans ce même acte d'engagement ou celui de la DPGF, seul le montant global porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition en phases, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix porté à l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme incohérente.

Le critère « Valeur technique »

Une note sur 30 points est attribuée pour le critère « VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE ». Elle est la somme des notes des 4 sous-critères énoncés ci-dessous, analysés au vu du contenu du mémoire technique.

- **Sous-critère 1** – Modalités d'exécution des travaux (14 points) comprenant notamment :

- les moyens humains et les moyens matériels spécifiques
- les propositions pour conduire le chantier dans le respect du délai contractuel avec les engagements formalisés

- **Sous-critère 2** – Adoption par l'entreprise de la démarche BIM en phase réalisation (modélisation 3D de bâtiment) : moyens et modalités de mise en œuvre (5 points)

- **Sous-critère 3** – Les dispositions prises en matière de sécurité pour la réalisation des travaux en hauteur (7 points).

- **Sous-critère 4** - Les dispositions prises pour assurer la protection de l'environnement (charte chantier vert, gestion des matériaux du chantier, tri sélectif, matériaux envisagés issus de filière de réemploi ou de recyclage ...) Le candidat précise les dispositions qu'il mettra en œuvre pour assurer une approche environnementale à ce marché : les dispositions prises pour assurer la protection de l'environnement au regard de la charte chantier vert (gestion des matériaux du chantier, tri sélectif, valorisation ...).

Il décrit notamment la gestion des déchets de métaux et leurs traitement et/ou revalorisation.

Il donne les informations nécessaires quant à la mise en place des bordereaux de suivi des déchets (BSD) et fournit un exemple (4 points).

La note globale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

Note VTO = 30 X (total des points du mémoire technique du candidat / total des points du meilleur mémoire technique).

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne sont pas classés et leur offre est déclarée irrégulière.

La note finale des offres est calculée de la façon suivante :

Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique »

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

Cautionnement et garanties exigés : sans objet

Modalité d'ouverture des offres : séance non publique

Négociation : Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le nombre maximal de candidats admis à négocier au regard du classement selon les critères de jugement du règlement de consultation est de 3.

Il adressera ensuite un courrier de négociation aux candidats en indiquant les modalités et la date limite.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un classement.

Autres informations : Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

Procédure de recours :

Tribunal administratif de Nice 18 Avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

Référé contractuel dès la signature du contrat en application de l'article R 551-7 du code de justice administrative ou recours de plein contentieux 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi à la publication : le 19/02/2026